



Centre socioculturel L'Agora – Studio de répétition Reprise de l'activité à partir du lundi 7 septembre 2020 Protocole d'utilisation des locaux et du matériel

Le présent protocole est inclus dans le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) dans le cadre de la COVID-19. Il a été validé par la mairie de Guilers qui, peut, tout comme la direction de L'Agora, suspendre l'activité ou en exclure des membres en cas d'évolution défavorable de la situation sanitaire ou de non respect du protocole détaillé ci-après.

Les consignes sociales, principalement issues du PCA, doivent être appliquées en permanence dans l'enceinte du centre socioculturel. Ces précautions sont, à ce jour, les suivantes :

- ✓ Distance d'1 mètre minimum entre les personnes
- ✓ Ne pas se serrer la main ou se faire la bise
- ✓ Tousser ou éternuer dans votre coude
- ✓ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon
- ✓ Utiliser des essuie-mains jetables
- ✓ Si le lavage des mains à l'eau n'est pas possible, utiliser du gel hydro-alcoolique
- ✓ Pas d'échanges de matériel (stylos, matériel de bureautique) avec les collègues
- ✓ Port du masque obligatoire

Elles peuvent être complétées par des consignes au niveau national ou local, notamment sur le port du masque (actuellement obligatoire en lieu clos).

1. L'accès au local musique – planning

Le présent protocole doit être signé par l'ensemble des membres du groupe AVANT toute répétition au local. L'accès à ce dernier ne se fait qu'après validation du créneau sur le planning partagé (Google agenda). Le responsable d'activité et le directeur peuvent éventuellement modifier, supprimer ces créneaux (trop rapprochés, conflit entre 2 groupes...). Seuls les musiciens inscrits et ayant signé le présent protocole sont admis.

Ils peuvent également venir vérifier la stricte application du présent protocole. Tout manquement pourra être sanctionné par la direction.

- ✓ Entrée et sortie par la porte jouxtant le local
- ✓ Émargement et gel hydroalcoolique à l'entrée (il est conseillé d'amener son propre stylo)
- ✓ Port du masque obligatoire
- ✓ Aération du local pendant 15 minutes après les répétitions (portes intérieures et extérieures)

RAPPEL : LE POINTAGE EST OBLIGATOIRE.

2. Le matériel mutualisé

De manière générale, il incombe à chaque musicien de désinfecter les surfaces utilisées. Le matériel nécessaire est mis à disposition par l'Agora. Si besoin d'approvisionnement, le noter sur le cahier de pointage. **Il est important de respecter les consignes d'utilisation du matériel de désinfection mis à disposition afin de le faire en toute sécurité. Elles seront affichées dans le local si nécessaire.**

Gestion des micros de chant

- ✓ 2 micros à poste sur pieds, ensachés à disposition. Interdiction de démonter tout ou partie de ces ensembles (pied, micro, câble, sachet)
- ✓ Désinfection obligatoire par spray de la protection du micro en début et fin de répétition
- ✓ Passage d'une lingette désinfectante au niveau du pied de micro si manipulé lors de la répétition
- ✓ Possibilité d'utiliser son propre micro à condition d'amener également son propre pied de micro et son propre câble). Ne pas démonter ou débrancher les micros du local

Gestion de la batterie mutualisée

- ✓ Seuls les pieds (cymbales, charleston), la grosse caisse (sans pédale) et les toms sont mutualisés
 - ✓ Pas de démontage ou déplacement de la batterie du local
- Chaque batteur vient donc avec ses cymbales, sa pédale de grosse caisse et sa caisse claire. Il peut ajouter des éléments autour la batterie mais pas en enlever (pas de démontage de toms pour placer la ride).

Utilisation de la table de mixage et du système de sonorisation

- ✓ Utilisation de gel hydro-alcoolique avant et après manipulation de la table de mixage et/ou de l'ampli de sonorisation (s'assurer que les mains soient bien sèches avant manipulation de la table de mixage).
- En cas de besoin de prêt de matériel du local, une désinfection complète devra être effectuée sur ce dernier (caisse claire, cymbales et/ou pédale grosse caisse) avant de son rangement.

Je m'engage à respecter ce protocole sanitaire.
En cas de doute sur mon état de santé, je m'engage à annuler ma venue.
La Ville de Guilers ainsi que le centre socioculturel l'Agora déclinent toute responsabilité en cas de contagion survenue à l'occasion de ces réservations de répétition. Les répétitions pourront être annulées sans délai si la situation épidémique ne permet pas de réunir les conditions sanitaires pour un maintien dans de bonnes conditions. Ce protocole doit être retourné signé par chaque membre du groupe.

A le

Signature des musiciens